

Anticiper et optimiser la mise en place du nouveau régime de prévoyance de la CCN 3044 dans les entreprises

Le+ de CGF campus :

Une formation pratique animée par des experts pour vivre une expérience de mise en situation pour préparer les entreprises

Les partenaires sociaux de la branche de la CCN 3044 ont signé, le 23 octobre 2023, un accord qui améliore les garanties de prévoyance applicables dans la branche ainsi que le taux de cotisation global.

Il entrera en vigueur le 1er jour du trimestre civil qui suit la date de publication de son arrêté d'extension, et au plus tôt le 1er juillet 2024.

Il est essentiel pour les entreprises de savoir s'en saisir correctement afin d'anticiper au mieux sa mise en place.

OBJECTIFS

Bien appréhender les nouveautés de l'accord
Être en mesure d'anticiper au mieux la mise en place concrète des nouvelles garanties en fonction des situations particulières.

INTERVENANTS

Marie Vallon et Marie Guédeney
Confédération des Grossistes de France - CGF

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- PDG / DG
- Personnes en charge de la prévoyance

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Supports de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

DATE

**Judi 11 avril 2024
de 9h30 à 13h00**

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Présentation des nouvelles mesures

- Amélioration des garanties décès et invalidité
- Rente éducation obligatoire
- Cas des salariés « anciens article 36 »
- Cas des salariés dont le contrat est suspendu

2. Modalités d'application concrètes

- Vérifications à opérer dans le cas où existe déjà un régime de prévoyance dans l'entreprise
- Mise en œuvre des nouvelles garanties aux situations préexistantes
- Devenir de la cotisation supplémentaire de 0,04% pour reprise des en-cours
- Formalités à effectuer auprès de l'assureur
- Formalités vis-à-vis des salariés et du CSE

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
T. 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Anticiper et optimiser la mise en place du nouveau régime de prévoyance de la CCN 3044 dans les entreprises** » le **jeudi 11 avril 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'**OPCO AKTO** le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre **OPCO** que **AKTO**, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.